

OR-INT-214



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **24 MARS 2009**

Scanné le

Interpellation A. Châtelain et Ph. Martinet sur l'intérêt du canton de Vaud de rester membre de la HES-SO

En une dizaine d'années, les « universités des métiers », comme on appelait les HES lors de leur lancement, ont contribué à renforcer l'attractivité de la formation professionnelle. Certains cantons ont consenti d'importants efforts de coordination et de réorganisation des filières, dont Vaud tout particulièrement. Les règles dites « de Bologne » ont été intégrées et l'échelon romand a été revalorisé, ce que Les Verts reconnaissent aujourd'hui. Cependant, en tant que membres de la sous-commission de gestion attachée au DFJC et de la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO pour l'un et de la commission formation des Verts suisses pour l'autre, nous observons qu'avec l'Avant-projet de Convention intercantonale sur la HES-SO, c'est un nouveau carrefour qui est abordé et qui mérite qu'on s'y arrête, d'où la présente interpellation.

D'une manière générale, on constate que depuis une dizaine d'années, les territorialités ont changé, tant pour les étudiants, de plus en plus mobiles, que pour les emplois. De plus, il est incontestable que notre pays fédéraliste doit trouver des points d'équilibre entre la préservation de la vitalité des régions dites « périphériques » et la qualité de la formation. Toutefois, il ne fait guère de doutes que les hautes écoles ont tout à gagner à atteindre une taille critique, au besoin multi-sites et une organisation permettant les échanges interdisciplinaires. Enfin, il est de plus en plus important que les HES entretiennent des relations étroites avec le tissu industriel ainsi qu'avec les universités et les EPF d'une part et les écoles professionnelles proches d'autre part, sans oublier l'ouverture internationale.

Cependant, dès la mise en place d'une direction romande de la HES-SO à Delémont, les rapports successifs de la Commission intercantonale nous ont alertés sur les problèmes de gouvernance. Le Canton de Vaud a très tôt créé la Haute Ecole Vaudoise (HEV) au sein de la DGES avec un support de 3 ETP seulement qui a développé une stratégie de regroupement et de cohérence autour d'Ecoles ou institutions fortes, seules à même de comprendre les stratégies pouvant les conduire à l'excellence tant au plan national qu'international. Pensons à la HEIG, à l'ECAL, à la Haute Ecole de Musique du conservatoire de Lausanne à l'actuelle volonté de regrouper les divers acteurs de la formation « santé » sans oublier le pôle « social » avec l'EESP. Ceci alors que d'autres cantons se montraient beaucoup plus frileux en ne voulant ou ne pouvant pas assimiler la volonté politique manifestée au niveau de la Confédération de ne soutenir que des filières à « masses critiques ». Relevons à leur décharge que la Confédération ordonne plus qu'elle ne paye ! Pour donner un simple exemple, le coût HES actuel par étudiant en informatique est de 46'517.- pour Genève, 38'704 pour ARC, 38'128.- pour Fribourg, et 37'121.- pour Vaud ; la moyenne suisse est de 31'384.- Bien évidemment, ces données ne sont pas à elles seules déterminantes mais on sait qu'à partir d'une certaine taille, les écoles attirent de meilleurs professeurs et donc de meilleurs étudiants, elles développent davantage de collaborations (recherche, cours post-grade etc..). Dans cette perspective, à relever que le Canton de Vaud contribue pour plus de 40% avec un pouvoir de décision de 1/7 alors qu'en 1848 la diète a été abolie et une proportionnalité introduite.

L'avant-projet de convention ne propose rien d'autre qu'une stratégie de développement au niveau romand en quadrature avec les visions développées par notre Canton. En effet, ce projet ambitionne de transformer la structure actuellement administrative de Delémont en une véritable Université avec Recteur et droit de regard complet sur les écoles et institutions affiliées (plans d'étude par filière, contrôle de la recherche y compris des projets européens diplômes unifiés, nomination de professeurs et même de directeurs etc...). Remarquons que

ce projet a été élaboré par les membres des Comités stratégiques de la HES-SO (actuellement présidé par la cheffe du DFJC vaudois). Il en découle une perte d'identité des écoles, pour ne rien dire de la question des méthodes d'évaluation de la qualité. On a cherché à tout prix, pour obtenir un consensus, le plus petit dénominateur commun entre les cantons signataires afin que la machine puisse perdurer. L'aubaine des masters a été exploitée : il est prévu que cette formation ne dépende plus que de Délémont alors qu'aucun professeur ou chercheur n'en dépend. Il s'agit rien de moins que d'une castration des institutions vaudoises qui ont réussi à se profiler tant en Suisse qu'à l'étranger. Que penser de la construction purement intellectuelle d'une école de masters HES-SO avec contrats de prestations avec certaines institutions pour assurer les enseignements ? Quelles garanties que la qualité des projets soit préférée à la politique de l'arrosoir propre à ne pas « faire de vague ». Combien de nouveaux postes administratifs seront-ils nécessaires (en doublon de ce qui existe dans les Ecoles bien structurées) pour assurer ce train de vie ? Pour exemple, les cours de « Délémont » organisés à grand frais « hors sol » à l'avenue de Provence *pour rester neutres et éviter de « vexer »* alors que les locaux existent dans les Ecoles et que pour l'étudiant la proximité des laboratoires de recherches est stimulante. Clairement l'intérêt des étudiants est sacrifié au profit du consensus politique. A notre connaissance, lorsque la HEIG et l'Ecole de Changins ont développés (avec succès) des universités d'été en collaboration avec des écoles sœurs d'Amérique du Nord ce n'est pas avec l'appui de Delémont mais plutôt contre.

Dans ce contexte, nos questions portent sur l'appréciation que le Canton porte sur la situation actuelle, ainsi que sur les deux hypothèses possibles selon nous : soit de rester – sous conditions – au sein de la HES-SO, soit de renforcer la HEV, à l'origine provisoire (à l'instar du canton de Bâle par exemple), considérant que le jeu de cette collaboration romande-ci ne vaut plus la chandelle :

- 1- Dans quelle mesure le Conseil d'Etat pense-t-il que les stratégies apparemment divergentes sont compatibles, entre : 1° l'approche vaudoise, centrée sur un leadership fort des directeurs d'institutions, dotés de fortes connaissances « métier » et 2° celle de la HES-SO, fondée sur un management centralisé à Delémont, ne laissant aux responsables d'institution qu'un rôle de « managers interchangeables » ?
- 2- L'étudiant est-il au centre des préoccupations dans toutes ces réflexions compte tenu que « étudiantes et étudiants » n'apparaît qu'au chapitre VI du projet alors que la structure administrative occupe le terrain dès le début.
- 3- L'impression selon laquelle Vaud a été « bon élève » en matière financière (cf. coût à l'étudiant) par rapport à d'autres, et que ses efforts sont trop peu reconnus à Delémont, est-elle partagée par le Gouvernement ? Et cas échéant, quelle analyse de risques fait-il du projet de nouvelle convention intercantonale, encore plus centralisatrice ?
- 4- A notre sens, le Canton de Vaud doit remettre en question sa participation à la HES-SO. Si, cas échéant, l'analyse de la situation conduisait le Conseil d'Etat à poursuivre tout de même la collaboration au sein de la HES-SO, à quelles conditions envisage-t-il de le faire, notamment dans les domaines suivants :
 - Le poids du vote vaudois dans les instances romandes (en l'état identique aux autres cantons, contrairement à ce que Zürich notamment a obtenu dans le cadre de la Convention intercantonale sur la médecine hautement spécialisée).
 - L'intérêt pour le canton d'assumer la présidence de la HES-SO si les réformes douloureuses sont à faire dans d'autres cantons et qu'elle n'a guère de pouvoir
 - L'autonomie et la mise en valeur de l'identité des écoles (cf. question 2)

- Le potentiel de simplification des flux financiers ou décisionnels...
- 5- Si l'analyse aboutit à envisager une remise en question de sa participation à la HES-SO, quels en seraient les risques et les opportunités, parmi lesquelles la stimulation pour certains de nos partenaires d'entreprendre des réformes fussent-elles douloureuses; et que pense le Conseil d'Etat des hypothèses suivantes :
- Qu'on se contente d'une coordination *administrative* forte au niveau romand que pour les masters et les bachelors et qu'on applique un modèle de HES-SO coordonné par un Chancelier plutôt que dirigé par un recteur.
 - Qu'on s'inspire de l'architecture légale des EPF, fondée sur les missions puis les coordinations inter-institutionnelles (et non l'inverse en pensant à l'avant-projet de convention). Sur quel modèle avéré (y compris à l'échelle internationale), le comité stratégique s'est-il inspiré pour proposer sa vision du futur de nos HES.

D'avance, sachant l'important travail de réflexion politique découlant de la présente interpellation, nous remercions le Conseil d'Etat de sa réponse.

Gland le 24 mars 2009



Philippe Martinet Député

St-Prex le 24 mars 2009



André Chatelain Député

Sechaintz développer